CHEZ LES ÉLEVEURS DE PUR SANG

Eleveurs, attention !

Destruction des larves d'oestres

Nous reproduisons de l'organe du Borenbond belge "Le Paysan" là note suivante à seule fin de démontrer au cultivateur du Québec quelle importance on attache à la lutte contre les parasites du bétail en pays européens.

La destruction des larves d'oestre sur les bovins est obligatoire en Belgique. On lira avec attention ce qui suit:

En vertu des dispositions de l'arrêté royal du 6 avril 1929, tout propriétaire ou détenteur de bêtes bovines est tenu, dès le 1er février, de détruire les larves d'oestre (larves de l'hypodermose bovine) qu'il rencontre chez ses animaux. Ceux qui négligeront de le faire peuvent être punis.

Cette destruction s'obtient le plus facilement par l'application sur les tueurs de produits parasiticides capables de tuer la larve sous la peau.

Les inspecteurs - vétérinaires ainsi que les vétérinaires agréés pourront fournir tous renseignements nécessaires quant à la nature de ces produits et leur mode d'emploi.

En général, une application bien faite suffit à tuer le parasite. Le traitement doit néanmoins être répété plusieurs fois chez le même animal, parce que les larves ne se développent pas toutes en même temps.

Il importe de soigner tout particulièrement les animaux avant la mise en pâture et pendant les premières semaines de leur séjour en prairie. C'est à ce moment, en effet, que les parasites quittent leur hôte et échappent par la suite à tout procédé de destruction.

Les vétérinaires agréés sont instamment priés de bien vouloir attirer l'attention de leurs clients sur l'obligation et l'intérêt qu'ils ont à détruire les larves d'oestres chez les animaux.

Ils rappelleront à ceux qui négligent de le faire les sanctions que le règlement prévoit et tout spécialement le refus qu'ils encourront de pouvoir conduire leurs animaux aux foires et marchés et à tout rassemblement d'animaux.

Les vétérinaires qui sont chargés du contrôle des animaux présentés aux marchés, expertises ou concours, sont tenus de se conformer strictement aux prescriptions du règlement et de refuser catégoriquement l'accès aux champs de foire ou aux lieux de rassemblement à toute bête bovine qui, présentant des tumeurs d'oestre, n'aurait pas été traitée avec succès.

Il ne suffit pas, en effet, que le traitement ait été appliqué, mais il faut qu'il ait produit son effet, c'est-à-dire que la larve soit enlevée ou tuée et que la tumeur soit en régression.

Les bêtes bovines présentées à l'importation qui sont porteuses de tumeurs d'oestre doivent, aux termes du règlement, être refoulées dans le pays de provenance. Toutefois, ces animaux pourront être admis aux étables de quarantaine si l'importateur s'engage à les laisser traiter à ses frais. Aucun animal qui n'aura pas été convenablement traité ne pourra quitter les étables de quarantaine pour l'intérieur du pays.

LA SEMAINE

LA première session de la dix-neuvième Législature de Québec a été ouverte mardi après-midi.

* * *

LES statuts du Canada décrètent que l'anniversaire de naissance du roi Edouard VIII doit être célébré à la date sur laquelle il tombe, quelle qu'elle soit. Cette fête sera observée le 23 juin.

M. Ernest Guimont, gérant-général de la Banque Canadienne Nationale est décédé, vendredi soir, à Montréal. Le défunt était âgé de 52 ans.

* * *

SA Sainteté Pie XI vient de nommer le Rév. Père Patrick Bray, eudiste directeur du Séminaire du Sacré-Cœur à Halifax, évêque de St-Jean, N. B.

Les vaches Jersiaises passent l'hiver au camp

Avant que M. Bower Henry, propriétaire des fermes de Silver Springs, Ottawa, ne devint éleveur de Jersey, son troupeau se nourrissait selon les mêmes méthodes que du temps où il faisait le commerce du bœuf. Aussi chaque année, amenait-il paître les veaux auxquels l'âge le permettait-jusqu'à la tombée de la première neige. Mais l'automne dernier, contrairement à l'habitude, le troupeau ne prit le chemin de l'étable que 10 jours après la première tempête de neige, vers le 1er décembre. On les plaça alors dans un enclos donnant accès à une étable ouverte. Plusieurs d'entre eux, préférant vivre au grand air, refusèrent d'aller à l'étable. Pour nourriture, on leur donne du foin déposé dans une crèche. Quant à l'eau, ils lui préfèrent la neige. Selon l'avis de M. Henry, une trop grande quantité d'eau froide pourrait leur être nuisible en hiver et en léchant la neige ils absorbent suffisamment d'eau à leur entretien.

Comme en fait foi l'illustration, ces veaux ont tous atteint un développement normal. Agé de 20 mois ou à peu près, ils prendront bientôt, pour la plupart, le chemin de New-York en route pour le marché des bestiaux. Chose curieuse, la farine n'a jamais fait partie de leur alimentation. De plus, les records détenus par le troupeau de Silver Springs attestent non seulement de l'efficacité dûe aux méthodes mises en vigueur par M. Henry mais aussi l'économie réalisé dans l'élevage des bestiaux.

A l'avis de M. Henry, on aurait tort de garder, durant les longs mois d'hiver, les veaux attachés au cou lorsqu'une méthode beaucoup plus économique contribue à en faire de meilleures vaches.

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉLEVEURS DE JERSIAISES, Fredericton. N. B,

Taureau jersiais vendu $5,000

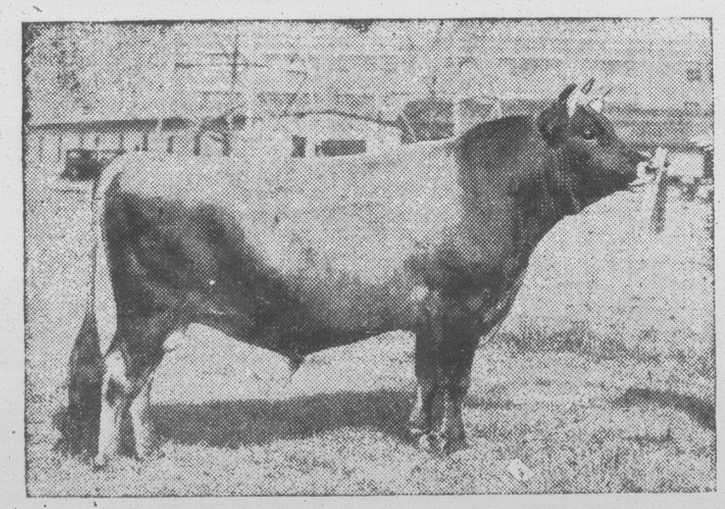

BRAMPTON SPORTING STANDARD—64932

Grand Champion des taureaux Jersiais à l'exposition Canadienne-Nationale, de l'Exposition Royale et des expositions à Vancouver et Victoria.
Vendu récemment par ses propriétaires et éleveurs B. H. Bull & Son, Brompton, Ont., au prix de $5,000. à A. B. Nicholas, Melbourne, Australie.
Ce taureau provient d'une longue lignée de champions. Son père est le célèbre taureau importé et Grand Champion, "Standard of Oaklands, un taureau Médaille d'Or.

GERARD G. BASTIEN
TANNEUR OFFICIEL DE L'U. C. C.
Village des Hurons, Loretteville P.Q.
Peau de veau, vache, cheval, mouton, etc... tanné et travaillé selon le goût de chacun. Cuir à capot, bottes, harnais, etc...

L'ACCORD commercial entre les Etats-Unis et le Canada conclu par le gouvernement King en novembre dernier, a été officiellement ratifié par la Chambre des Communes. Le bill ratifiant l'accord a été approuvé en troisième lecture puis envoyé au Sénat qui l'étudiera ces jours-ci.

* * *

LE moulin à scie de M. Georges Demers, jr, à St-Gilles, Co. Lotbinière a été détruit de fond en comble avec tout le matériel et le bois qu'il contenait. Les pertes s'élèvent à plus de $5,000.

* * *

ON a enregistré 297 pertes de vie et 7,849 accidents d'automobiles dans la province de Québec, au cours de l'année 1935, suivant les statistiques qui viennent d'être rendues publiques par le Bureau provincial du Revenu.

* * *

LE nombre des pertes de vie dans le nord-est des Etats-Unis à la suite des inondations désastreuses qui ont ravagé le pays la semaine dernière est de 170. Quant aux dommages matériels, on croit qu'ils atteindront un total de $300 millions.

* * *

UN violent incendie d'origine inconnue a réduit en cendre, l'édifice du Syndicat de Beurrerie de Saint-Pierre, Ile d'Orléans. Cette construction renfermait également un moulin à scie pour l'usage des cultivateurs de la localité, de sorte que l'incendie a aussi entrainé la perte d'une assez forte quantité de bois.

* * *

LA glace cède et deux chevaux sont engloutis, M. Baily de Sawyerville transportait des billots de cèdre sur le bord de la rivière, afin d'empêcher le bois de pulpe de se rendre trop loin; quand les deux chevaux enfoncèrent sous la glace, Malgré des efforts inouis on ne put parvenir à les sauver. Il furent tirer du lit de la rivière une heure plus tard. On put sauver la voiture et l'attelage.

* * *

M. Armand St-Pierre, père de famille, s'est fait tuer instantanément quand un pilotis lui écrasa la tête contre un mur de ciment. M. St-Pierre travaillait à décharger des pilotis devant servir à la construction de l'élevateur à grain, aux Trois-Rivières, quand la broche qui retenait la lourde charge se rompit et les pièces de bois, qui mesurent 60 pieds de long, se mirent à rouler. La victime eut la tête prise comme dans un étau entre un mur de ciment et le poteau rompu qui retenait les pilotis sur le char.

* * *

MM. Philias Moisan et Maurice Déry, fils, de St-Raymond, travaillaient à abattre un arbre dans un chantier situé à 8 milles de Valcartier, Qué; propriété de M. Béloni Moisan, de St-Raymond. L'arbre était en partie attaqué, lorsque poussé par le vent, il s'abattit et serra entre son tronc et une pierre, le corps de M. Moisan et blessa également M. Déry. Transportés à l'hôpital de l'Enfant-Jésus, à Québec, M. Moisan a succombé quelques heures plus tard. L'état de M. Déry n'est pas désespéré.

OXYMEL
SIROP AU MIEL.—Oxymel à l'Eucalyptus devrait être essayé dans toutes les familles. Remède fameux contre les rhumes, bronchites, coqueluche, etc. Procurez-vous-en une bouteille chez votre pharmacien ou chez J.-E. Livernois et W. Brunet.